# Focus sur le dispositif anticorruption en France

## Evaluation et recommandations de Transparency International

**Extrait d'une intervention d'Anticor lors d'une table ronde organisée au Lycée Eiffel par les classes préparatoires à l'ENS-Cachan sur le thème éthique et économie**

### La méthodologie adoptée

La section française de Transparency International, a dressé un état des lieux du dispositif français de transparence et d'intégrité de la vie publique et économique. Cette initiative, soutenue par la commission Européenne a été étendue à 26 pays de la CEE. Elle a été conduite selon une méthodologie, le SNI, ou Système national d'Intégrité, élaborée à la fin des années 90, et appliquée à plus de 80 pays suscitant ainsi de nombreux rapports et des campagnes de sensibilisation civique pour favoriser la prise de conscience nationale des déficits de gouvernance et l'adoption de réformes.

C'est la première fois qu'une évaluation SNI était réalisée en France. L'enjeu est d'importance 78% des citoyens européens estiment en effet que la corruption représente un réel problème dans leur pays. En France, cette opinion atteint 73%.

Tous les baromètres qui parviennent à des chiffres d'importances similaires sont fondés sur des signalements, revue de presse, analyse des jurisprudences etc En cela, la méthodologie adoptée par Transparency International est radicalement différente. Il s'agit ici en effet d'évaluer les principales institutions jouant un rôle dans la prévention et la lutte contre la corruption dans un pays donné. Lorsque ces institutions fonctionnent correctement, elles constituent un Système National d'Intégrité sain et efficace contre la corruption et toutes les formes d'abus de pouvoir, de malversations et de détournements. A l'inverse, lorsque ces institutions ne bénéficient pas d'un cadre légal adapté et que leur personnel ne fait pas preuve d'un comportement responsable, la corruption peut prospérer. Le renforcement du SNI permet donc d'améliorer la gouvernance publique et, en définitive, de construire une société globalement plus juste.

.

Ce rapport SNI de TI France, qui prétend analyser l'efficacité des mécanismes anticorruption existant en France et les comparer à 26 autres pays européens, éclaire l'actualité française récente : débats sur la prévention des conflits d'intérêts, encadrement du lobbying, avantages et immunités, indépendance de la justice, cumul des mandats etc.

## Les institutions concernées

L'évaluation du système national d'inté-grité (SNI) français analyse les mécanismes anti-corruption exis-tants et leur efficacité, au travers 13 insti-tutions, ou « *piliers* », considérées comme jouant un rôle dans la lutte contre la corruption en France. Ces institutions sont regroupées en trois secteurs.

**3 secteurs 13 piliers**

| Gouvernement | Secteur public | Secteurs non-gouvernemental |
|---|---|---|
| Parlement | Administration | Médias |
| Exécutif | Institutions chargées d'assurer le respect de la loi | Société civile |
| Pouvoir/autorité judiciaire | Commissions/institutions de contrôle des élections | Partis politiques |
| | Médiateur | Entreprises |
| | Cour des comptes | |
| | Autorité(s) de lutte contre la corruption | |

## Les dimensions

La solidité des piliers dépend directement de fondations que constituent les contextes social, politique, économique et culturel du pays. Chacun de ces 13 piliers est donc évalué selon trois dimensions :

- la capacité globale de l'institution à fonctionner (ressources et indépendance),
- ses propres règles internes de gouvernance en termes d'intégrité, de transparence et de capacité à rendre compte (« *redevabilité* »),
- son rôle dans le système national d'intégrité. La plupart des indicateurs sont étudiés sous deux aspects : cadre légal et pratique effective.

**Les indicateurs**

| Dimension | Indicateurs |
|---|---|
| Capacité globale à fonctionner | Ressources<br>Indépendance |
| Règles internes de gouvernance | Transparence<br>Redevabilité<br>Intégrité |
| Rôle | 1 à 3 indicateurs spécifiques à chaque pilier |

## L'échelle de notation

Le Directeur de recherche français note chaque indicateur sur une échelle allant de 0 à 100, suivant la réponse apportée à la question principale :

| | |
|---|---|
| 0 | pas du tout |
| 25 | très peu |
| 50 | modérément |
| 75 | largement |
| 100 | totalement |

Dans l'exemple du Parlement :

**Exemple de notation : pilier Parlement français**

| Dimension | note | Indicateurs | Cadre légal | Pratique |
|---|---|---|---|---|
| Capacité globale à fonctionner | 63/100 | Ressources | 100 | 75 |
| | | Indépendance | 50 | 25 |
| Règles internes de gouvernance | 42/100 | Transparence | 75 | 50 |
| | | Redevabilité | 25 | 50 |
| | | Intégrité | 25 | 25 |
| Rôle | 38/100 | Contrôle de l'exécutif | 50 | |
| | | Engagement contre la corruption | 25 | |

- Note 0 : La constitution ou les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ne garantissent absolument pas l'indépendance du Parlement.
- Note 100 : La constitution ou les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur garantissent la pleine indépendance du Parlement.

Les notes sont validées par un comité de pilotage français représentatif des 13 piliers et finalement approuvées par TI France.

Il n'existe pas de comité international pour s'assurer de la parfaite uniformité de la dévolution des notes dans les différents pays. D'où l'absence de classement des pays participant à l'exercice, TI déconseille même fortement d'utiliser les seules notes « *brutes* » pour procéder à des comparaisons entre pays.

**Recommandations : exemple du Parlement**

- Instituer un mécanisme de contrôle réel des comptes des assemblées.
- Encadrer l'utilisation de la réserve parlementaire.
- Mettre en place des dispositifs efficaces pour encadrer le lobbying.
- Instaurer un dispositif cohérent et complet pour prévenir les conflits d'intérêts.
- Renforcer le régime des incompatibilités applicables aux parlementaires, en introduisant notamment l'interdiction d'exercer tout mandat exécutif local et toute autre fonction de gestion ou d'administration dans une entreprise publique ou privée.

**Limites du système national d'intégrité français**

L'étude conduite en suivant la méthodologie élaborée par Transparency International est commune aux 26 pays ayant simultanément participé à ce projet. Pour cette raison, l'étude ne couvre pas certains aspects qu'il aurait été pertinent de traiter dans le contexte français.

Ainsi,

- Ce rapport se concentre essentiellement sur le niveau national et étudie peu les institutions locales
- TI France estime que l'éducation devrait constituer un pilier à part entière ;
- Dans un système tel que le système français, les entreprises publiques auraient pu être examinées spécifiquement ;
- Le pilier « *Entreprises* » gagnerait à étudier d'avantage le rôle des syndicats et des organisations professionnelles.

www.transparence-france.org